

## 2020\_CT2\_095

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) métropolitaine - Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, Saint-Cannat, Trets et Venelles**

---

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Bernard RAMOND** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_095- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Agriculture

■ Séance du 23 juillet 2020

05\_4\_02

### ■ Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) métropolitaine – Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguelles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, Saint-Cannat, Trets et Venelles

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sur la base de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) métropolitaine conclue avec la SAFER, votée le 22 mars 2018 par le Bureau de la Métropole et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le présent rapport propose la mise en œuvre d'une action foncière agricole.

#### Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière : rappel

Cette convention prévoit une information quotidienne des communes concernant le marché foncier en zones agricoles et naturelles. Cette information, via les notifications de vente (Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA), a pour objectif de permettre aux communes d'appuyer les interventions de la SAFER afin de diminuer les phénomènes spéculatifs sur les terres agricoles et/ou d'empêcher des occupations non conformes à la vocation de ces espaces, notamment par la procédure de révision de prix.

Le fonds d'intervention foncière du Territoire mis en place en contrepartie de ces opérations permet de garantir la bonne fin de l'opération de préemption si le vendeur ne retire pas son bien de la vente et que la SAFER doit acheter au prix notifié ou au prix fixé par le Tribunal en cas de contentieux.

La Métropole s'engage également à prendre en charge les frais de dossier SAFER (500 € HT), lorsque le propriétaire vendeur retire son bien de la vente.

Dans le cas présent, il s'agit d'une opération de préemption concernant 12 ventes de parcelles avec révision de prix sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, Saint-Cannat, Trets et Venelles.

- Aix-en-Provence

⇒Parcelle(s) : Section HK N°125 ; Surface : 14 ares 40 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 37 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 12 320,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Eguilles

⇒Parcelle(s) : Section BD N°107 ; Surface : 12 ares 41 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 31 500,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 3 650,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Lambesc

⇒Parcelle(s) : Section CL N°22 ET 243; Surface : 29 ares 91 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 6 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 1 710,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_095- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
---

- La Roque d'Anthéron

⇒Parcelle(s) : Section E N°602; Surface : 41 ares 34 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 9 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 7 010,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

⇒Parcelle(s) : Section D N°442, 576 et 577; Surface : 45 ares 10 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 12 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 7 125,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Le Puy-Sainte-Réparate

⇒Parcelle(s) : Section CI N°50 (ex 2) ; Surface : 68 ares 48 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 70 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 43 160,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Rognes

⇒Parcelle(s) : Section AV N°18, 21 et 22 ; Surface : 1 hectare 05 ares 85 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 100 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_095- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
---

16 990,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

⇒ Parcelle(s) : Section BC N°74, 75, 76 et 77; Surface : 7 hectares 06 ares 90 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 90 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 54 815,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Saint-Cannat

⇒ Parcelle(s) : Section A N°195, 199, 200, 221; 222 et 223 ; Surface : 2 hectares 98 ares 35 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 50 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 35 605,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Trets

⇒ Parcelle(s) : Section AY N°88 ; Surface : 32 ares 47 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 22 500,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 8 180,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération. Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_095- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
---

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

⇒ Parcelle(s) : Section AT N°144; Surface : 16 ares 01 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 40 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 9 490,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Venelles

⇒ Parcelle(s) : Section BC N°54 (ex 742); Surface : 70 ares 68 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 150 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 88 980,00 € plus frais de notaire d'acte de rétrocession, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront à 500 € HT conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Rural pris en ses articles L 141-1 et suivants, L 142-1 et suivants, L 143-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°ENV 007-3564/18/BM du Bureau de la Métropole du 22 mars 2018 approuvant les termes de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) de la Métropole avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La demande de validation transmise par la SAFER à la Métropole, relative à son intervention avec révision de prix pour la vente des parcelles sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, Saint-Cannat, Trets et Venelles.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est approuvée l'intervention demandée par la SAFER au sujet des 12 préemptions en révision de prix sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, Saint-Cannat, Trets et Venelles, dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) métropolitaine conclue avec la SAFER.

##### **Article 2 :**

La somme de 500 € HT sera versée à la SAFER pour ces préemptions, au titre de son intervention dans le cadre de la CIF, après notification par la SAFER du retrait de la vente des biens par les propriétaires respectifs

**Article 3 :**

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 – État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 611, fonction 6312.

04 NOV. 2019

*S. K.*  
Direction des Moyens Généraux  
Sce Courrier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 30 octobre 2019

### 13. AIX-EN-PROVENCE

Notification n° NO 13 19 2605 01 du 09/09/2019

Vente ALPI-BONILLA / KHALIL-FARAG

AR 13 19 0425 01



Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière en cours entre la SAFER et la METROPOLE, nous accusons réception de la demande d'intervention de la Commune d'Aix-en-Provence concernant la vente citée en objet. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 10 000 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession :

Parcelle : Section HK n° 125

Surface : 14 a 40 ca

Prix de rétrocession évalué à 12 320 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 10 000 €

Intervention de la SAFER : 2 320 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 37 000 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

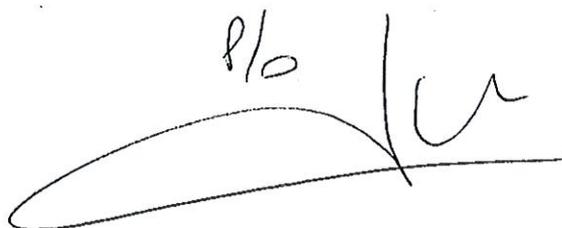
Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

La commune a manifesté sa volonté d'acquérir les biens concernés.  
**Aussi, afin d'officialiser votre candidature, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 15 novembre 2019.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental

COPIE : METROPOLE



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 MANOSQUE Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence  
Avenue de la Libération, CS 20017,  
04107 MANOSQUE CEDEX  
Tél. : 04 88 78 00 04  
Fax : 04 92 72 59 60  
e-mail : dds04@safer-paca.com

Hautes-Alpes  
Les Pervenches,  
8 Avenue Jean Jaurès,  
05010 GAP CEDEX  
Tél. : 04 88 78 00 05  
Fax : 04 92 53 99 62  
e-mail : dds05@safer-paca.com

Alpes-Maritimes  
NICE LEADER - Immeuble APPOLO  
66-68, Route de Grenoble, CS 93254  
06205 NICE CEDEX 3  
Tél. : 04 88 78 00 06  
Fax : 04 93 71 06 87  
e-mail : dds06@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône  
Pôle d'activités - SORTIE 3  
Le Mercure B, ZI Les Milles,  
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Var  
La Guelranne,  
Route du Vieux Cannet,  
83340 LE CANNET DES MAURES  
Tél. : 04 88 78 00 83  
Fax : 04 94 60 92 97  
e-mail : dds83@safer-paca.com

Vaucluse,  
Maison de l'Agriculture,  
Agroparc  
97, rue des Meinajaries  
CS 70013  
84918 AVIGNON CEDEX 9  
Tél. : 04 88 78 00 84  
Fax : 04 90 84 02 15  
e-mail : dds84@safer-paca.com

METROPOLE AMP  
Territoire du Pays d'Aix  
Arrivé le :

05 FEV. 2020

Direction des Moyens Généraux  
Sec Courrier

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 3 février 2020

**13. EGUILLES**

Notification n° 13 20 0057 01 du 08/01/2020  
Vente ARMIEUX / STE DE COURTAGE DES BARREUX  
AR 13 20 0023 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 2 500,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section BD N° 107

Surface : 12 a 41 ca

Prix de rétrocession évalué à 3 650,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 2 500,00 €

Intervention de la SAFER : 1 150,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 31 500,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 MANOSQUE Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA Intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence  
Avenue de la Libération, CS 20017,  
04107 MANOSQUE CEDEX  
Tél. : 04 88 78 00 04  
Fax : 04 92 72 59 60  
e-mail : dds04@safer-paca.com

Hautes-Alpes  
Les Pervenches,  
8 Avenue Jean Jaurès,  
05010 GAP CEDEX  
Tél. : 04 88 78 00 05  
Fax : 04 92 53 99 62  
e-mail : dds05@safer-paca.com

Alpes-Maritimes  
NICE LEADER - Immeuble APPOLO  
66-68, Route de Grenoble, CS 93254  
06205 NICE CEDEX 3  
Tél. : 04 88 78 00 06  
Fax : 04 93 71 06 87  
e-mail : dds06@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône  
Pôle d'activités - SORTIE 3  
Le Mercure B, ZI Les Milles,  
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Var  
La Guelranne,  
Route du Vieux Cannet,  
83340 LE CANNET DES MAURES  
Tél. : 04 88 78 00 83  
Fax : 04 94 60 92 97  
e-mail : dds83@safer-paca.com

Vaucluse  
Maison de l'Agriculture,  
Agroparc  
97, rue des Meinajaries  
CS 70013  
84918 AVIGNON CEDEX 9  
Tél. : 04 88 78 00 84  
Fax : 04 90 84 02 15  
e-mail : dds84@safer-paca.com

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 21/02/2020**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

16  
Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

08 JAN 2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 6 janvier 2020

### 13. LAMBESC

Notification n° 13 19 3520 01 du 03/12/2019

Vente TORTORICI/ MANDON

AR 13 19 0538 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 744,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section CL N° 22 & 243

Surface : 29 a 91 ca

Prix de rétrocession évalué à 1 710,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 744,00 €

Intervention de la SAFER : 966,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 6 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020



COURRIER ARRIVE  
LE 23 JAN. 2020  
A LA DIRECTION DES  
INTERVENTIONS ECONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE  
Route de la Durance  
BP 116  
04101 Manosque Cedex  
Tél. : 04 92 71 71 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 S  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 16 janvier 2020

20 JAN. 2020

**13. LA ROQUE D'ANTHERON**  
Notification n° 13 19 3583 01 du 09/12/2019  
Vente CHORDA/ SCI DU PAVILLON CHINOIS  
AR 13 19 0539 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 5 500,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section E N° 602

Surface : 41 a 34 ca

Prix de rétrocession évalué à 7 010,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 5 500,00 €

Intervention de la SAFER : 1 510,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 9 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence  
Route de la Durance, BP 116,  
04101 MANOSQUE CEDEX  
Tél. : 04 92 71 71 30  
Fax : 04 92 72 59 60  
e-mail : dds04@safer-paca.com

Hautes-Alpes  
Les Pervenches,  
8 Avenue Jean Jaurès,  
05000 GAP  
Tél. : 04 92 51 27 02  
Fax : 04 92 53 99 62  
e-mail : dds05@safer-paca.com

Alpes-Maritimes  
MIN St Augustin - PAL 15  
BP 93.254  
06205 NICE CEDEX 3  
Tél. : 04 93 83 91 14  
Fax : 04 93 71 06 87  
e-mail : dds06@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône  
Pôle d'activités,  
Le Mercure B, ZI Les Milles,  
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
Tél. : 04 42 39 79 40  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Var  
La Gueiranne,  
Route du Vieux Cannet,  
83340 LE CANNET DES MAURES  
Tél. : 04 94 50 18 18  
Fax : 04 94 60 92 97  
e-mail : dds83@safer-paca.com

Vaucluse  
Maison de l'Agriculture,  
Site Agroparc,  
84912 AVIGNON CEDEX 9  
Tél. : 04 90 84 30 80  
Fax : 04 90 84 02 15  
e-mail : dds84@safer-paca.com

DIRECTION GÉNÉRALE  
Route de la Durance  
BP 116  
04101 Manosque Cedex  
Tél. : 04 92 71 71 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 28/01/2020.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence  
Route de la Durance, BP 116,  
04101 MANOSQUE CEDEX  
Tél. : 04 92 71 71 30  
Fax : 04 92 72 59 60  
e-mail : dds04@safer-paca.com

Hautes-Alpes  
Les Pervenches,  
8 Avenue Jean Jaurès,  
05000 GAP  
Tél. : 04 92 51 27 02  
Fax : 04 92 53 99 62  
e-mail : dds05@safer-paca.com

Alpes-Maritimes  
MIN St Augustin - PAL 15  
BP 93.254  
06205 NICE CEDEX 3  
Tél. : 04 93 83 91 14  
Fax : 04 93 71 06 87  
e-mail : dds06@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône  
Pôle d'activités,  
Le Mercure B, ZI Les Milles,  
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
Tél. : 04 42 39 79 40  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Var  
La Gueiranne,  
Route du Vieux Cannet,  
83340 LE CANNET DES MAURES  
Tél. : 04 94 50 18 18  
Fax : 04 94 60 92 97  
e-mail : dds83@safer-paca.com

Vaucluse  
Maison de l'Agriculture,  
Site Agroparc,  
84912 AVIGNON CEDEX 9  
Tél. : 04 90 84 30 80  
Fax : 04 90 84 02 15  
e-mail : dds84@safer-paca.com

1/6  
Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

**COURRIER ARRIVE**  
LE **16 JAN. 2020**  
A LA DIRECTION DES  
INTERVENTIONS ECONOMIQUES

**16 JAN. 2020**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

**0202 KVI 80**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 6 janvier 2020

**13. LA ROQUE D'ANTHERON**  
Notification n° 13 19 3498 01 du 02/12/2019  
Vente BOSCH/ DELAPORTE  
AR 13 19 0524 01

**PDEEI  
COURRIER ARRIVÉ LE:**

**14 JAN. 2020**

Affectation :

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 5 600,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section D N° 442, 576 et 577

Surface : 45 a 10 ca

Prix de rétrocession évalué à 7 125,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 5 600,00 €

Intervention de la SAFER : 1 525,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 12 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 20/01/2020.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



METROPOLE AMP  
Territoire du Pays d'Aix  
Arrivé le :  
12 NOV. 2019  
50 613  
Direction des Moyens Généraux  
Sce Courrier  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 8 novembre 2019

### 13. LE PUY STE REPARADE

Notification n° 13 19 2899 01 du 07/10/2019

Vente DESSUS/ THO

AR 13 19 0464 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 37 900,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section CI N° 50 (ex 2)

Surface : 68 a 48 ca

Prix de rétrocession évalué à 43 160,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 37 900,00 €

Intervention de la SAFER : 5 260,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 70 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 26/11/2019.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pb Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

PDEEI  
COURRIER ARRIVÉ LE:

15 OCT. 2019

Affectation:



METROPOLE AMP  
Territoire du Pays d'Aix  
Arrivé le :

14 OCT. 2019  
53 407  
Direction des Moyens Généraux  
Sce Courrier

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 8 octobre 2019

### 13. ROGNES

Notification n° 13 19 2494 01 du 26/08/2019

Vente FASSY/ DEFRAIN

AR 13 19 0385 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 14 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section AV N° 18, 21 & 22

Surface : 1 Ha 05 a 85 ca

Prix de rétrocession évalué à 16 990,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 14 000,00 €

Intervention de la SAFER : 2 990,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 100 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA Intracommunautaire  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 18/10/2019.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA Intracommunautaire :  
FR 49 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

COURRIER ARRIVE  
LE 04 OCT. 2019  
A LA DIRECTION DES  
INTERVENTIONS ECONOMIQUES

METROPOLE AMP  
Territoire du Pays d'Aix  
Arrivé le :  
03 OCT. 2019  
50119  
Direction des Moyens Généraux  
Sce Courrier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

PDEE1  
COURRIER ARRIVÉ LE:

04 OCT. 2019

Affectation :

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 01 Octobre 2019

### 13. ROGNES

Notification n° 13 19 2546 01 du 02/09/2019  
Vente SAUNIER/ LAFONT-RAPNOUIL  
AR 13 19 0403 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 48 550,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section BC N° 74, 75, 76 & 77

Surface : 7 Ha 06 a 90 ca

Prix de rétrocession évalué à 54 815,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 48 550,00 €

Intervention de la SAFER : 6 265,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 90 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 14/10/2019.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

16  
Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA Intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 18 novembre 2019

13. ST CANNAT  
Notification n° 13 19 3177 01 du 30/10/2019  
Vente AUGERAUD/ GFA VAL DERNIER  
AR 13 19 0484 01



Monsieur,

Affectation :

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 31 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section A N° 195, 199, 200, 221, 222 & 223

Surface : 2 Ha 98 a 35 ca

Prix de rétrocession évalué à 35 605,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 31 000,00 €

Intervention de la SAFER : 4 605,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 50 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 204 326 €  
RCS Manosque 307 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire  
FR 69 707 430 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 05/12/2019.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

16

Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 204 326 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4799 Z  
TVA intracommunautaire  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

30 SEP. 2019

5619h  
Direction des Moyens Généraux  
Sce Courrier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 27 SEP. 2019

### 13. TRET

Notification n° NO 13 19 2455 01 du 21/08/2019  
Vente KOSELARZ / LAMBERGER  
AR 13 19 0389 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 6 500 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle : Section AY N° 88

Surface : 32 a 47 ca

Prix de rétrocession évalué à 8 180 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 6 500 €

Intervention de la SAFER : 1 680 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 22 500 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

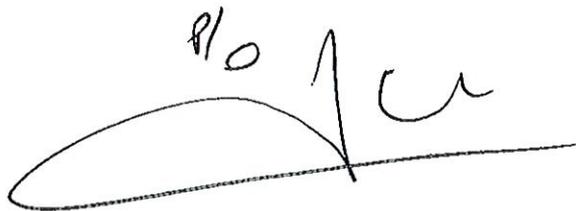
Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 14 octobre 2019.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



**Métropole Aix Marseille Provence**

Conseil de territoire du Pays d'Aix  
BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le -- 4 NOV. 2019

**13. TRET**

Notification n° NO 13 19 2736 01 du 24/09/2019

Vente TERRANOVA / FERNANDEZ

AR 13 19 0426 01

*Annule et remplace le courrier adressé le 18/10/2019*

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 7 600 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle : Section AT N° 144

Surface : 16 a 01 ca

Prix de rétrocession évalué à 9 490 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 7 600 €

Intervention de la SAFER : 1 890 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 40 000 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA Intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

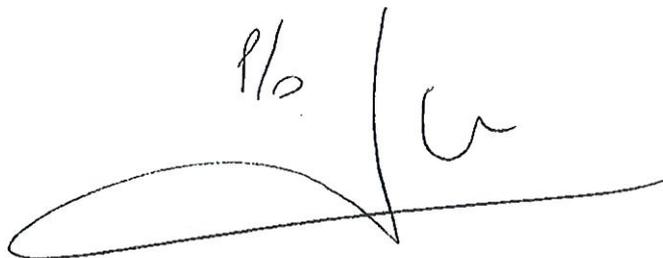
Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtue de votre accord avant le 18 novembre 2019.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

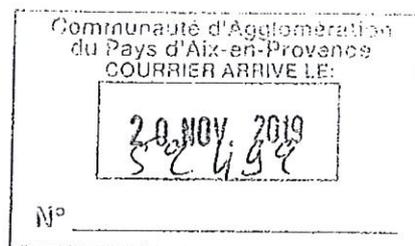
Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



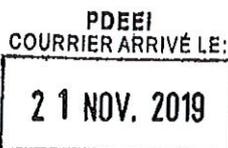
DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com



Affectation :

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseil de territoire du Pays d'Aix  
Monsieur BRIANCON Serge  
Chef du Service Agriculture  
CS 40 868  
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 18 novembre 2019

13. VENELLES

Notification n° 13 19 3163 01 du 29/10/2019

Vente GIBERT/ PICCA

AR 13 19 0488 01

Monsieur,

La SAFER a été notifiée du projet de vente référencé en objet inclus dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière en vigueur sur votre territoire. Après enquête, la SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption avec contre-proposition de prix à hauteur de 79 840,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

A toutes fins utiles, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:

Parcelle(s) : Section BC N° 54 (ex 742)

Surface : 70 a 68 ca

Prix de rétrocession évalué à 88 980,00 €, se décomposant comme suit :

Prix principal d'acquisition : 79 840,00 €

Intervention de la SAFER : 9 140,00 €,

incluant les frais d'acte notarié d'acquisition par la SAFER

Frais de notaire d'acte de rétrocession en sus.

S'agissant d'une acquisition par préemption avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 150 000,00 €, et, que les vendeurs ont, notamment, la possibilité de faire fixer le montant de la vente par les tribunaux. C'est pourquoi, le prix définitif d'acquisition pouvant évoluer en cas de contestation judiciaire, le prix de rétrocession a été provisoirement calculé sur la base de l'offre de prix proposée par la SAFER.

Le montant définitif de la rétrocession sera donc éventuellement ajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par voie judiciaire majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle d'activités - Sortie 3  
Le Mercure B  
ZI Les Milles  
13851 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 88 78 00 13  
Fax : 04 42 39 83 67  
e-mail : dds13@safer-paca.com

Toutefois, notre intervention s'inscrivant dans le cadre d'une Convention d'Intervention Foncière, la Région Provence Alpes Côte d'Azur met à disposition de la SAFER une aide financière pour la prise en charge du différentiel de prix qui pourrait nous être imposé en cas de fixation judiciaire. Nous vous informons l'avoir d'ores et déjà sollicitée pour nous permettre d'éviter l'ajustement du prix de rétrocession évoqué ci-avant.

Notre enquête de terrain nous a permis de recueillir l'intérêt d'un exploitant agricole local prêt à nous consentir une promesse unilatérale d'achat aux conditions énoncées ci-avant. La collectivité n'a donc pas à s'engager financièrement.

**Néanmoins, pour valider l'activation du dispositif régional, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente revêtu de votre accord avant le 06/12/2019.**

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

rk

Christophe CAMPANELLI  
Directeur Départemental



DIRECTION GÉNÉRALE  
Avenue de la Libération  
CS 20017  
04107 Manosque Cedex  
Tél. : 04 88 78 00 00  
Fax : 04 92 87 88 63  
e-mail : safer@safer-paca.com  
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire :  
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) métropolitaine - Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguelles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, Saint-Cannat, Trets et Venelles**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_095-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020